

Conditions générales de vente de NAE Organisme de Formation

Préambule

Normandie AeroEspace, dénommé ci-après NAE, est un organisme de formation domicilié au 745 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray. La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 23 76 05333 76 auprès du préfet de la région Normandie. Toute commande de prestation de formation à NAE par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 1^{er} emporte de plein droit leur acceptation par le client.

Article 1 : L'achat de prestations

L'achat de prestation à NAE peut prendre les formes suivantes :

- Un bulletin d'inscription,
- Un devis,
- Un bon de commande émis par le client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable de NAE,
- Une convention de formation.

Article 2 : Mentions de l'acte contractuel

L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoire le nom et le prénom du stagiaire, la raison sociale du Client, sa domiciliation et le nom du représentant dûment habilité, ainsi que tout renseignements d'ordre pratiques (téléphone, mail,...).

Si au moment de la passation de commande, le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci peut les communiquer à NAE au plus tard 7 jours avant le démarrage de la formation. A défaut, la responsabilité de NAE ne saurait être engagée.

Article 3 : Conclusion et modification de l'acte contractuel

L'acte contractuel est définitivement formé dès sa signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties devront faire l'objet d'avenants.

Article 4 : Prix

Le prix des prestations de NAE font références aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles ainsi que du matériel pédagogique.



Article 5 : Facturation

Les prestations de formation d'une durée de moins de 4 jours sont facturées à la signature de l'acte contractuel, excepté pour les cas de prise en charge par un OPCA assorti d'une subrogation de paiement au profit de l'AFPA.

Les actions de formations de plus de 4 jours seront facturées comme mentionnés sur le bulletin d'inscription de la formation concernée.

Toutes les prestations sont facturées au client avec le taux de TVA en vigueur en France.

Article 6 : Paiement

Les avances négociées avec le Client sont exigibles à la signature de l'acte contractuel. Sauf dispositions contractuelles particulières, le client s'acquitte du prix des prestations dans un délai maximal de 30 jours, date d'émission de facture.

Les prestations seront réglées par le Client par chèque postal ou bancaire ou bien par virement. La date de facturation constitue le point de repère pour le calcul des pénalités de retard. Les taux de pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne. La facturation des pénalités de retard peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de NAE, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret.

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

Si le client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans tous les cas :

- Fournir à NAE les justificatifs de la prise en charge financière accordée
- Répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur

Dans les cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au client. Le Client s'assure personnellement du paiement de NAE par le financeur, ou à défaut, supporte la charge de ce paiement.

Article 7 : Annulation, Report ou Abandon

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à NAE par écrit (lettre, mail).

En cas d'annulation par le client sans motifs ou des motifs qui lui sont propres au moins trente jours avant le début de la formation, NAE remboursera 50% du prix de la prestation.

En cas d'annulation dans le mois précédant le début de la formation, NAE ne remboursera pas le prix de la prestation.

Pour les cas où les prestations seraient annulées par NAE, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à tout autre indemnisation.

NAE se réserve la faculté de reporter ses prestations. Le Client est dans ce cas informé par écrit dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation.



Article 8 : Force majeure

Lorsque, par suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques suivantes : tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil, NAE est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par NAE.

Article 9 : Responsabilité de NAE

L'obligation souscrite par NAE dans le cadre des prestations de formation qu'elle délivre est une obligation de moyen et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 10 : Propriété intellectuelle et droit à l'image

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel sont propriété de NAE ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour le Client que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client est informé que des photos ou vidéos peuvent être prises lors de la formation et sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de NAE. Si le Client ou ses salariés ne souhaitent pas qu'apparaissent ces photos, il doit en aviser par écrit NAE.

Articles 11 : Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales de vente et toutes relations entre NAE et ses Clients relèvent de la loi française. Pour tout différend relatif à l'exécution de la convention, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Rouen.

